



Points de considération particuliers

- *Il s'agit d'un niveau professionnel facultatif de l'échelle de formation de l'ACUC*
- *Les candidats doivent déjà être au moins Divemasters*
- *Une assurance Responsabilité Civile couvrant les activités que le candidat exercera est requise.*
- *Il est certifié ISO 24802-2*

Avant-propos

Remarque : En cas de divergence entre ce texte et la version anglaise de cette norme, en raison de retards dans la traduction ou d'autres causes, la version anglaise doit être considérée comme la version valide.

Le cours d'Entry Level Instructor de l'ACUC est un niveau **optionnel**. Un Advanced Instructor de l'ACUC peut assister un Instructor Trainer de l'ACUC dans l'enseignement de ce cours, mais doit être évalué et certifié par un Instructor Trainer de l'ACUC ou de niveau supérieur. Les heures d'assistance des Advanced Instructors dans ce type de cours, dûment documentées, peuvent être comptabilisées dans les heures de formation requises pour les certifications de niveau supérieur.

La principale caractéristique de ce cours est qu'en plus d'assurer les mêmes fonctions qu'un Divemaster ACUC, les étudiants qui le terminent avec succès peuvent également enseigner, évaluer et certifier les cours ACUC Scuba Diver et ACUC Open Water Diver. Ce cours peut être suivi en mode pratique ou avec un contenu fixe.

Il s'agit d'une norme internationale de l'ACUC et elle est donc toujours soumise aux différentes législations nationales ou locales. En cas de législation différente de la présente norme, la délégation nationale ou régionale de l'ACUC, le cas échéant, doit demander par écrit au siège de l'ACUC une **dérogation** à la présente norme afin de se conformer à la législation de la région, en joignant à sa demande les documents appropriés. Pour être valables, les dérogations demandées, le cas échéant, doivent figurer à la fin de chaque document normatif spécifique.

Dans les cas où la législation locale ou nationale est plus restrictive que la norme ACUC, la législation locale prévaudra, mais si la norme ACUC est plus restrictive, la norme ACUC prévaudra, car en se conformant à la norme ACUC plus restrictive, la législation locale sera logiquement également respectée.

Concernant le nombre d'heures de formation requises, aucune n'est précisée, car celles-ci peuvent varier en fonction de nombreux facteurs (nombre d'élèves, environnement de plongée, etc.). Le nombre d'heures de formation nécessaires dépend donc de l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Dans les manuels et documents de l'ACUC, les heures de formation sont précisées à titre indicatif.

1 Champ d'application

Cette norme spécifie les compétences minimales en matière de sécurité à acquérir lors de la formation d'Entry Level Instructor en plongée **récréative** de l'ACUC. Elle s'applique uniquement à **la formation contractuelle** et à la certification en plongée récréative.

2 Définitions

Aux fins des normes de l'ACUC, les définitions suivantes s'appliquent. Veuillez noter que tous les termes présentés ci-dessous ne figurent pas nécessairement dans une norme spécifique.

2.1 ACUC : Entité fournissant des systèmes de formation et de certification en plongée sous-marine récréative.

2.2 Certification : Confirmation qu'un étudiant a satisfait à toutes les exigences d'un cours conformément à la norme spécifique, telle qu'émise par l'ACUC.

2.3 Compétences : Ce qu'un plongeur peut faire une fois certifié

2.4 Compétences aquatiques : connaissances transmises dans un environnement humide (eau de piscine, eau de mer, etc.)

2.5 Conditions préalables à la formation : Ce dont un plongeur a besoin ou les conditions à remplir avant de commencer la formation

2.6 Connaissances théoriques : connaissances transmises dans un environnement sec (salle de classe, bord de piscine, etc.)

2.7 Cours de plongée sans certification : Cours de plongée où les participants ne reçoivent pas de certification ACUC à la fin du cours, comme par exemple, l'introduction à la plongée, le rafraîchissement de plongée, la flottabilité de plongée, etc.

2.8 Définitions de formation :

- Observer : être observateur dans un cours mais sans aucun type de participation
- Assister : en plus de ce qui précède, assister à la formation d'un cours sous la supervision directe d'un Instructeur de niveau supérieur
- Former : en plus de tout ce qui précède, former dans le cadre d'un cours sans avoir besoin de la supervision d'un Instructeur de niveau supérieur
- Évaluer : outre tout ce qui précède, évaluer par soi-même ou avec d'autres évaluateurs, les performances des candidats
- Certifier : outre tout ce qui précède, délivrer les attestations des candidats.

2.9 Eau confinée : Piscine d'une profondeur adaptée à l'activité, ou plan d'eau offrant des conditions similaires (profondeur maximale 6 mètres)

2.10 Eau froide : eau à moins de 10 °C / 50 °F de sa température moyenne la plus élevée ou eau à 10 °C / 50 °F ou moins

2.11 Eau libre : Plan d'eau sensiblement plus grand qu'une piscine offrant des conditions typiques d'un plan d'eau naturel rencontré dans la région où se déroule la formation.

2.12 Équipement de base : Équipement composé des éléments suivants :

- Masque
- Palmes
- Tuba

2.13 Équipement de plongée : Équipement composé des éléments suivants :

- Masque,
- Palmes
- Tuba,
- Bouteille
- Détendeur,
- Système de gaz respiratoire alternatif, qui pourrait aller d'un simple système octopus à un système respiratoire double avec une alimentation en gaz respiratoire séparée,
- Système de support de bouteille et dispositif de contrôle de la flottabilité comprenant (le cas échéant) un système de lestage à largage rapide,
- Manomètre submersible (moniteur de pression de gaz respiratoire),
- Moyens de mesurer la profondeur et le temps et de limiter en toute sécurité l'exposition au gaz inerte,
- Combinaison de plongée (si appropriée).

Remarque : Des environnements spécifiques peuvent nécessiter un équipement supplémentaire approprié (par exemple, une aide à la navigation sous-marine, un couteau/un dispositif de coupe).

2.14 Espaces confinés : condition qui s'applique lorsqu'il n'y a pas d'accès direct à la surface, comme à l'intérieur d'une épave, d'une caverne, etc.

2.15 Formation à la plongée en eau libre: expérience de formation en eau libre sous la supervision directe d'un Instructeur qualifié, comprenant au moins les activités suivantes :

- Briefing
- Préparation à la plongée
- Vérifications avant la plongée
- Entrée dans l'eau
- Procédures de descente
- Activité sous-marine
- Procédures de remontée et de surfacage
- Sortie de l'eau
- Debriefing
- Procédures post-plongée
- Enregistrement de la plongée.

2.16 Gaz respiratoire : mélange approprié d'oxygène et d'azote.

2.17 Instructeur de plongée : une personne qualifiée, certifiée par l'ACUC pour enseigner, évaluer et certifier les plongeurs.

2.18 Niveaux de connaissances :

- Basique : sait comment...
- Intermédiaire : sait comment et pourquoi...
- Avancé : sait comment, pourquoi et aussi, sait comment l'enseigner...

2.19 Scuba : (Self Contained Underwater Breathing Apparatus) Appareil Respiratoire Sous-marin Autonome.

2.20 Spécialité sèche : Cours de spécialité sans formation aquatique, comme par exemple, les premiers soins, l'administration d'oxygène, etc.

2.21 Visibilité réduite : condition qui s'applique lors d'une plongée de nuit ou lorsque la visibilité est inférieure à la longueur d'un bras, quelle qu'en soit la raison

3 Compétences d'un Entry Level Instructor de l'ACUC

Un Entry Level Instructor de l'ACUC doit être formé pour posséder les compétences, les aptitudes et l'expérience nécessaires, en plus des connaissances d'un Divemaster, pour enseigner, évaluer et certifier les cours ACUC Scuba Diver et ACUC Open Water Diver. Les Entry Level Instructors de l'ACUC doivent plonger dans le respect des paramètres suivants.

- Plonger et guider les plongeurs jusqu'à une profondeur maximale de 40 mètres / 130 pieds
- Plonger et s'assurer que les autres plongent uniquement lorsque le soutien approprié est disponible à la surface,
- Plonger et s'assurer que les autres plongent dans des conditions égales ou meilleures que celles dans lesquelles ils ont été formés.
- Assister les plongeurs certifiés dans de nouveaux environnements que l'Entry Level Instructor connaît bien.

S'ils sont accompagnés d'un Instructeur ACUC de niveau supérieur, les Entry Level Instructors de l'ACUC peuvent acquérir une expérience progressive au-delà de ces paramètres (sauf en profondeur) et développer leurs compétences dans des conditions de plongée plus difficiles, ce qui leur permet d'obtenir des qualifications supérieures. Si une formation ou une expérience supplémentaire est requise, elle ne peut être dispensée que par un Instructeur ACUC qualifié.

4 Prérequis pour la formation

Pour être admissible à l'inscription à un cours selon cette norme, l'étudiant doit satisfaire aux prérequis suivants :

- **Âge minimum** : Pour commencer la formation : 18 ans. (voir également le point 10, Exigences d'évaluation et de certification)
- **Exigences de santé** : Les étudiants doivent subir un examen médical approprié pour déterminer leur admissibilité à la plongée récréative. Ils doivent être informés de l'importance d'un suivi médical régulier.
- **Certification antérieure** : ACUC Divemaster ou similaire d'autres organisations reconnues par l'ACUC, avec au moins 41 heures d'expérience au fond - 82 plongées (voir également le point 10, Exigences d'évaluation et de certification)
- **Exigences en matière de documentation** : Les candidats doivent signer la décharge de risque de l'ACUC (ACUC Risk Release), les formulaires de pratiques de plongée sécuritaires (Safe Diving Practices), le formulaire de conduite éthique (Ethical Conduct Form), etc. Ces formulaires sont inclus dans la trousse de l'Entry Level Instructor et sont également téléchargeables sur le site Web privé de l'ACUC.

5 Ratios Instructeur/étudiant pendant la formation

- **Théorie (en classe ou en piscine)** : Aucune limite
- **Eaux confinées** : 10 élèves par Instructeur, avec 4 élèves supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 20 élèves.
- **Eau Libre** : 8 élèves par Instructeur, avec 2 élèves supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 12 élèves.

6 Informations introductives

Les informations suivantes seront mises à la disposition des étudiants avant ou pendant le premier cours en classe.

- Prérequis selon le point 4,
- Limitations de la qualification éventuelle,
- Portée du cours,

- Procédures de cours,
- Coûts, assurances et questions contractuelles selon les réglementations nationales,
- Exigences en matière d'équipement,
- Exigences de certification selon le point 10,
- Législation et exigences légales relatives à la plongée.

7 Contenu du cours relatif aux connaissances théoriques

Les candidats doivent déjà avoir les connaissances d'un Divemaster, plus :

7.1 Techniques d'enseignement : Les étudiants doivent avoir une connaissance théorique avancée dans les domaines suivants :

- Enseignement et évaluation du cours ACUC Scuba Diver, y compris ces sujets :
 - Sélection de l'équipement de base (équipement de plongée avec tuba)
 - Sélection de l'équipement de plongée
 - Physiologie de la plongée
 - Communications sous-marines
 - Décompression et différents types de plongée
 - L'environnement marin
 - ACUC International
- Enseignement et évaluation du cours ACUC Open Water Diver, y compris les sujets suivants :
 - Équipement de plongée de base
 - Équipement de plongée sous-marine
 - Physique de la plongée
 - Physiologie de la plongée : aspects médicaux
 - L'environnement marin
 - L'environnement d'eau douce
 - Écologie
 - Premiers soins
 - Sauvetage sous-marin
 - Planification de plongée, y compris les tables de décompression ACUC
 - Opportunités de travail
 - ACUC

8 Contenu du cours relatif aux techniques de plongée

8.1 Compétences de plongée en milieu confiné : Outre les compétences déjà acquises en tant que Divemaster, les élèves doivent être capables d'exécuter les exercices suivants. Chaque exercice doit être maîtrisé en milieu confiné avant d'être exécuté en milieu naturel.

- Enseigner et évaluer le cours de ACUC Scuba Diver, y compris :
 - Mettre l'équipement de base
 - Utilisation de l'équipement de base
 - Porter l'équipement de plongée
 - Utilisation de l'équipement de plongée
 - Remontée d'urgence
 - Sauvetage et premiers soins
- Enseigner et évaluer l'évaluation le cours ACUC Open Water Diver, y compris :
 - Mettre l'équipement de base
 - Pratiques avec l'équipement de base
 - Porter l'équipement de plongée
 - Pratiques avec l'équipement de plongée
 - Premiers soins
 - Sauvetage sous-marin
 - Gestion des urgences (ex : récupération du détendeur, respiration partagée, retrait du masque, crampes, etc...)
 - Planification de la plongée

8.2 Compétences de plongée en eau libre : Outre les compétences déjà acquises d'un Divemaster, les étudiants doivent être capables d'exécuter les compétences suivantes dans des conditions typiques de l'environnement local.

- Enseigner et évaluer le cours ACUC Scuba Diver, y compris :
 - Mettre l'équipement de base
 - Utilisation de l'équipement de base
 - Porter l'équipement de plongée
 - Utilisation de l'équipement de plongée

- Ascensions d'urgence
- Sauvetage et premiers soins
- Enseigner et évaluer le cours ACUC Open Water Diver, y compris :
 - Mettre l'équipement de base
 - Pratiques avec l'équipement de base
 - Porter l'équipement de plongée
 - Pratiques avec l'équipement de plongée
 - Premiers soins
 - Sauvetage sous-marin
 - Gestion des urgences (ex : récupération du détendeur, respiration partagée, retrait du masque, crampes, etc...)
 - Planification de la plongée

9 paramètres de formation pratique

- Toutes les techniques sous-marines en eau confinée seront présentées, supervisées et évaluées par un Instructor Trainer de l'ACUC, présent dans l'eau à chaque séance et assurant le contrôle direct des élèves. L'Instructor Trainer peut être assisté par un Advanced Instructor de l'ACUC.
- Avant la première plongée en eau libre, le candidat doit démontrer à un Instructeur de plongée les compétences de natation suivantes, sans utiliser de masque, de palmes, de tuba ou d'autres aides à la natation :
 - 300 m / 985 p de natation,
 - 10 minutes de nage / flottage en surface de survie.
- Avant de participer à des plongées en eau libre, un étudiant doit avoir démontré à l'Instructeur, des connaissances théoriques et des compétences de plongée en eau confinée suffisantes pour être en mesure d'effectuer les plongées en eau libre dans les conditions existantes.
- La profondeur maximale lors des plongées d'entraînement ne doit pas dépasser 25 mètres / 80 pieds
- Toutes les plongées d'entraînement en eau libre doivent être effectuées de jour, dans des eaux permettant un accès vertical direct à la surface. Elles ne doivent donc pas être effectuées dans des cavernes sous-marines ni sous la glace.
- Lors des plongées en eau libre, l'élève doit au moins être équipé d'un équipement de plongée conforme au point 2.13.
- Toutes les techniques sous-marines en eau libre doivent être initiées, supervisées et évaluées par un Instructor Trainer de l'ACUC, présent dans l'eau et responsable de chaque plongée en milieu naturel. L'Instructor Trainer peut être assisté d'un Advanced Instructor de l'ACUC.
- Conformément à l'article 5, le nombre maximal d'élèves par Instructeur de plongée, dans des conditions idéales de supervision et d'accompagnement sous l'eau, est de huit. Le nombre maximal d'élèves par assistant qualifié pour la supervision et l'accompagnement sous l'eau est de deux. Un élève ne doit jamais être laissé sans surveillance, que ce soit dans l'eau ou sous l'eau.
- Avant toute plongée en eau libre l'Instructeur-de plongée doit préparer un plan d'urgence. À proximité immédiate du site de plongée, il doit y avoir :
 - Une trousse de premiers soins adaptée
 - Une unité d'oxygène d'urgence qui délivre au moins 15 l/min pendant au moins 20 minutes
 - Un système de communication adapté pour alerter les services d'urgence.
- L'Instructeur de plongée doit annuler ou interrompre la plongée en eau libre si les conditions environnementales ou l'état physique ou mental de l'élève le rendent nécessaire.
- Un maximum de 3 plongées d'entraînement quotidiennes sera autorisé

10 Exigences d'évaluation et de certification

- **Connaissances** : L'étudiant devra démontrer, au moyen du test écrit¹fourni par l'ACUC, sa connaissance de la théorie de la plongée sous-marine selon 7 et sa connaissance des compétences selon 8.
- **Compétences en plongée** : L'étudiant doit démontrer de manière satisfaisante à un Instructor Trainer de l'ACUC les compétences en plongée conformément à 8.
- **Plongées minimales requises** : L'élève doit avoir au moins 50 heures de temps de fond (100 plongées) avant d'obtenir la certification

¹Si, pour une raison quelconque, l'étudiant ne peut pas passer l'épreuve écrite, l'Instructeur peut lui faire passer un examen oral basé sur l'épreuve écrite fournie par l'ACUC. Dans ce cas, l'Instructeur transposera les réponses orales de l'étudiant à l'épreuve écrite. Dans tous les cas, l'épreuve écrite doit être réalisée, soit directement par l'étudiant, soit indirectement par l'Instructeur, à partir de ses réponses orales. Les Instructeurs peuvent, s'ils le souhaitent, proposer des épreuves supplémentaires à l'étudiant, mais l'épreuve fournie par l'ACUC doit être effectuée.

- **Participation minimale requises aux cours de formation** : L'étudiant doit prouver dans le carnet de formation Divemaster qu'il a participé en tant que Divemaster ou Entry Level Instructor en formation, pendant au moins 20 heures de cours théoriques et 20 heures de cours aquatiques avant d'obtenir la certification.
- **Âge minimum** : Pour obtenir la certification : 19 ans.

11 Plongées d'entraînement

Aucune plongée de formation supplémentaire, à l'exception de celles auxquelles l'élève participe en tant que Divemaster ou Entry Level Instructor en formation, n'est requise pour ce niveau.

12 Certification du candidat

Les candidats seront certifiés Entry Level Instructors de l'ACUC lorsqu'ils auront satisfait à toutes les exigences. Celles-ci incluent :

- Minimum 100 plongées en eau libre (50 heures de temps de fond)
- Réussir l'examen écrit d'Entry Level Instructor de l'ACUC

13 Qualifications du candidat

Une fois le cours terminé, l'Entry Level Instructor de l'ACUC sera en mesure de :

- Plonger jusqu'à une profondeur maximale de 40 mètres et toujours accompagné d'au moins un autre plongeur certifié.
- Être capable de guider des groupes de plongeurs en eau libre sans supervision.
- Être capable d'enseigner, d'évaluer et de certifier la plongée avec tuba et les cours Scuba Diver et Open Water Diver sans supervision
- Être capable d'enseigner toutes les spécialités « sèches » (sans eau) pour lesquelles l'Entry Level Instructor détient ou obtient la certification d'Instructeur de spécialité

14 Dérogations

Aucun demandé